

Filières d'épuration adaptées aux petites collectivités

Le schéma directeur d'assainissement, programme d'orientation pour une meilleure gestion de la collecte et du traitement des eaux usées, est en milieu rural très différent de celui en milieu urbain du fait d'un habitat dispersé et d'une population moins nombreuse.

La politique d'assainissement a besoin d'être pensée de manière cohérente et adaptée : selon plusieurs éléments tels que

- le type d'habitat (très regroupé ou dispersé)
- la nature du sol
- la topographie
- les coûts et le choix de filière de traitement

Ceux ci peuvent être très différents.

La solution la plus efficace et la moins coûteuse sera le plus souvent une combinaison des différentes techniques d'assainissement : collectif pour la partie la plus dense du bourg, micro-stations à l'échelle des regroupements d'habitations, assainissement autonome pour l'habitat isolé.

Ces cinq dernières années, la plupart des communes a réalisé une étude de zonage qui permet d'aider les élus dans leur choix du mode d'assainissement à mettre en place pour chaque habitation à court, moyen et long terme.

Cette étude de zonage réalisée par un bureau d'étude consiste à délimiter les zones dans lesquelles les eaux usées seront traitées collectivement, et celles où elles seront traitées par assainissement autonome. Cette étude prend en compte plusieurs critères comme

- la nature des sols
- le contexte local
- la comparaison des coûts par habitant suivant le mode d'assainissement.

Pour des zones d'habitations dispersées, lorsque les conditions techniques sont réunies (nature du sol adéquate, nappe phréatique éloignée...) le zonage d'assainissement conduira souvent à recommander l'assainissement autonome.

La Communauté de Communes a participé à la mise en place de l'étude de zonage d' Estivareilles, de La Chapelle en Lafaye, de Marols et de La Tourette puisqu'elle a la charge du contrôle de l'assainissement non collectif.